



inscription (enfant de 5 à 16 ans)

Les présences d'un p'tit loup et d'un adulte sont obligatoires sur chaque stand

Les enfants restent sous la seule responsabilité des parents

Installation des stands à partir de 8h30 et avant 10h00 / ouverture au public de 10h00 à 17h00

Désignation succincte des objets proposés à la vente :

..... (obligatoire)

Je demande :	<input type="checkbox"/> 1 emplacement de 3 ml soit : 10.00 €
	<input type="checkbox"/> 1 emplacement de 6 ml soit : 18.00 €
	<input type="checkbox"/> 1 emplacement de 9 ml soit : 27.00 €

Nom : **Prénom :**

N° : Rue :

Code Postal : Ville :

Adresse mail :@..... Tél :

N° carte d'identité / passeport / permis de conduire :

Délivré (e) le : lieu :

Règlement :

chèque de€ (au nom de Association Champ Paveau la Ludothèque)

espèces

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE :

Je soussigné(e) **Nom :** **Prénom :**

Autorise mon fils, ma fille : **Nom :** **Prénom :**

à vendre sur l'aire du vide-grenier de Tinquieux : jeux et jouets, (ils devront être proposés complets), vêtements (taille 15 ans maximum), équipements de la naissance à 15 ans, et objets personnels, et accepte sans restrictions les prescriptions du règlement du vide-grenier.

Impératif : inscription à remplir et à présenter lors de l'inscription

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du vide-grenier, en avoir reçu un exemplaire, et j'atteste que je n'ai pas participé à deux vide-greniers ou brocantes dans l'année, que les marchandises que j'envisage de proposer à la vente ne sont pas neuves et qu'elles n'ont pas été achetées pour cette occasion. Article 441-1 et suivant du code pénal.

Fait à Tinquieux le : / /

Signature (obligatoire)

A tout moment, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent" (art 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978)



Qui peut participer

Le vide-grenier est réservé aux enfants de 5 à 16 ans, adhérents ou non à l'association. (appelés ci-dessous exposants)

Inscriptions

L'inscription est faite par les responsables légaux des exposants, dans le cadre de la législation des brocantes.

Les modalités en sont précisées sur le dossier d'inscription.

Seules les réservations accompagnées de leur règlement total seront prises en considération.

La réservation faite, il est formellement interdit de rétrocéder l'emplacement ou de le sous-louer à un tiers.

Emplacements

Les enfants exposants devront être présents à tout moment sur leur emplacement, sauf nécessité impérative, ainsi qu'un adulte responsable de l'enfant.

Les emplacements sont déterminés par l'organisation, et attribués le jour même.

L'organisation ne fournit aucun matériel, ni alimentation électrique ou autres sur les emplacements.

La mise en place des exposants se fera à partir de 8h30 et avant 10h00. Les emplacements devront être libérés à 17h00

Toutes places réservées, payées, et non occupées à 10h00 seront considérées comme acquises à l'organisation, sans remboursement ou réclamation possibles.

Les exposants sont chargés de nettoyer et de laisser leur emplacement propre et net, lors de leur départ, (en cas de non-respect, une facturation de nettoyage ou d'évacuation pourra être adressée au détenteur de l'emplacement).

Aucun objet ou poubelle ne pourront être laissé sur place.

Aucune fixation ou installation détériorant le sol ou autres surfaces n'est permise. Aucune cuisson d'alimentation n'est autorisée.

Objets proposés

Seuls sont autorisés : jeux et jouets, (ils devront être proposés complets), vêtements (taille 15 ans maximum), équipements de la naissance à 16 ans, et objets personnels.

La vente de produits dangereux, armes (couteaux, épées, glaives, sabres, poignards, armes à feu, container lacrymogène, frondes, etc.), ou de nature à troubler l'éthique de la manifestation de par leur caractère outrageant ou injurieux pour le grand public, (nazi ou autres, d'objets et bijoux en rapport ou incitant à la consommation des produits stupéfiants, apologie religieuse ...), d'animaux vivants, de CD, DVD, jeux gravés ou copiés, est strictement interdite.

La vente, la distribution à titre gratuit ou onéreux ou la mise à disposition d'arme factice dite "air soft" dont l'énergie est supérieure à 0,08 joule est strictement interdite aux mineurs (Décret Ministériel n° 99-240 - infraction de 5° classe, de 1500 € d'amende).

Les marchandises neuves de toute natures, ou provenant de solderie sont interdites de vente sur notre vide-grenier (article 441-1 du code pénal), ainsi que celles d'animaux.

Les ventes de boissons, alimentation, restauration de toutes natures, sont interdites.

Les marchandises doivent être étiquetées de leur prix de vente (DRCCRF)

Les objets présentés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires à leurs risques et périls.

Les éventuelles démonstrations devront se faire dans le respect strict de la sécurité des personnes et des biens.

Responsabilités

Les personnes ayant inscrit les exposants devront être obligatoirement présents en permanence sur l'emplacement et assument l'entière responsabilité de la tenue des stands et des personnes présentes.

L'association organisatrice ne pourrait être tenue responsable notamment en cas de perte, casse, vol ou autres détériorations, y compris par cas fortuit ou force majeure.

Les exposants seront responsables des dommages causés aux tiers, sites, locaux, ou matériel mis à leur disposition. (à vérifier dans leur contrat d'assurance responsabilité civile).

Les exposants devront être assurés en conséquence, par eux-mêmes.

L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les services fiscaux, douaniers, policiers ou contributions.

L'exposant ayant retenu un emplacement est tenu d'être obligatoirement présent sur son stand avec sa pièce d'identité en cas de contrôle des services fiscaux, douaniers, policiers ou contribution.

Les exposants, en signant leur inscription, acceptent sans restriction, les prescriptions du règlement.